QUESTION DE MEDECINE.

S'il est des signes qui assurent de la puissance des hommes, autant que le font ceux qui répondent de la sagesse des filles?

I.

L'Etrange incertitude ! tout nous impose, & jusqu'aux apparences les mieux établies, elles nous donnent le change. La seduction vient de ce que l'apparence nous saisit, & que la verité nous échape ; parceque les dehors des choses nous en derobent la nature. La beauté elle-même, n'est souvent qu'un masque qui déguise une *Hecube* sous le visage d'une *Helene*. Par une semblable méprise, on se trompe en prenant un époux pour un mari, un mari pour un pere, un garçon pour un homme. Car enfin quoiqu'il ne soit point de sexe double, qui tienne tout à la fois de l'homme & de la femme, il est des visages & des contenances douteuses, qui tiennent de tous les deux. Le mot même d'*homme* est équivoque, il s'entend aussi de la femme. De sorte qu'on pourroit dire des hommes ce qu'on dit des mets douteux, ce sont des ambigus. *Aidez-moi*, dit Aristarque, *à définir ce doucereux, qui affecte les airs d'une femme ; de quel sexe feriez-vous cette aimable figure? Dites-moi à l'oreille, sans que personne nous entende, quel nom lui donneriez-vous? Mais pourquoi chercher ce nom, qui échape à l'esprit tant il est douteux? Du moins qu'il n'arrive pas à ce beau visage de m'appeller frere, car je l'appellerois sœur.* Seroit-ce donc qu'on pourroit se méprendre dans la distinction des sexes? Tant s'en faut ; mais on se trompe à juger des sexes par les visages : de sorte qu'on se trouve souvent embarassé à trouver la verité de l'homme dans sa figure. Les organes même qui distinguent les sexes ont leurs manieres de seduire. Le nombre, la quantité & la conformation de ces parties peuvent suffire, pour distinguer un homme d'avec une femme, une fille d'avec celle qui ne la seroit plus ; mais ce seroit une méprise grossiere, qui tiendroit de l'imperitie, de conclure de la seule presence de ces organes, qu'un homme est mari, *habile* ou *inhabile*, *puissant* ou *impuissant*, *froid* ou *passionné*, *capable* ou *incapable* d'user d'une épouse. Mais en parlant des sexes, on demande s'il en est un plus excellent que l'autre? L'on croiroit presque par cette question, que les hommes, ennemis du beau sexe, auroient dessein de le déprimer ; mais ils n'en paroissent pas moins épris, puisqu'il s'en trouve parmi eux qui s'honorent de ressembler aux femmes ; que plusieurs ne seroient pas fâchez de sentir leurs charmes, & que beaucoup aimeroient à s'en laisser vaincre. Sied-t'il bien après cela aux hommes de dire, que les femmes ne partagent qu'à demi la nature humaine, tandis qu'ils paroissent eux-mêmes des demi-femmes. Bien-tôt même deroberont-elles l'homme à lui-même, si jamais elles parviennent à lui enlever la force, qui fait le titre de sa préference. Mais elles en sont déja là, puisque les Heros eux-mêmes ont à craindre de s'affoiblir auprès d'elles, depuis qu'on a vû *Hercule* se réduire à filer à leurs côtez. Voilà certes un prodige de puissance dans les femmes, d'autant plus étrange, qu'il n'est presque qu'au pouvoir de ceux qui sont *froids*, de n'en rien craindre. Il n'est donc plus permis de dire que la femme soit un monstre, ou la production d'une nature qui s'égare ou se fourvoie ; le monstre seroit dans cette opinion, à moins qu'on n'appellât prodige dans les femmes, ce pouvoir de vaincre les vainqueurs. Peut-être dira-t'on que l'homme est le souverain, puisqu'il est le chef de la femme. Mais tire-t'il cette souveraineté de son fond? a-t'il fallu moins que la vertu d'un Sacrement, & que la force des Loix, pour la lui valoir ou l'y maintenir? Le plus grand mal-

heur des perſonnes du ſexe, eſt qu'elles diſputent entr'elles de la préference; celles qui ſont mariées la prétendent au-deſſus de celles qui gardent le celibat. A la verité le mariage l'emportoit dans la Loi ancienne, mais le celibat l'emporte dans la Loi nouvelle. De là eſt venue l'eſtime que l'on fait aujourd'hui de la continence; état ſi digne & ſi rare, que quelques-uns le croient à la portée de peu de filles. En effet, il faut convenir qu'elle eſt comme une fleur tendre & delicate qu'une ombre d'impureté ternit; une pureté qu'une apparence de ſaleté altere. Auſſi enſeigne-t'on dans la Religion Chrétienne, que la virginité ſe perd par l'eſprit, parcequ'on peut ceſſer d'être vierge dans un corps chaſte. On comprend par cette maxime de morale, à combien de pertes eſt expoſée la pureté de l'eſprit; cependant celle du corps ſe trouve encore expoſée à plus de naufrages, ſi l'on en croit ceux qui ont ſi mauvaiſe opinion de la continence. De ce nombre ſont ceux qui par un malin artifice décrient un ſexe, dont ils n'ont pû défendre leur cœur. Ils voudroient qu'on crût qu'il en eſt d'une fille ſage comme du phenix, ou que ce ſeroit une des ſept merveilles. Cependant cette calomnie outrée n'eſt point un effet de la haine, puiſqu'ils déclament contre ce qu'ils ne peuvent ſe diſpenſer d'aimer. Ils ne laiſſent point de pouſſer loin leur médiſance affectée, juſques là qu'ils ne voudroient admettre aucun ſigne de diſtinction entre une femme & une fille. La pudeur ſur le viſage, la retenue dans les yeux, la ſageſſe ſur le front, la fuite des hommes, l'amour de la retraite, l'inclination pour le ſilence, une conduite ſans reproche, des mœurs ſans tache, leur paroiſſent de foibles garands d'une vertu ſi rare. Ils tiennent que ces marques ſont auſſi celles de toutes les femmes ſages, qui honorent le ſexe & le mariage. Il leur faut d'autres ſignes de continence, qui répondent que le corps eſt auſſi entier, que les mœurs ſont integres. Ils ſe moquent avec raiſon de ces marques qu'on tire *du col, du nez, de la voix*, pour s'aſſurer de la ſageſſe d'une jeune perſonne. Leur mauvaiſe opinion contre les filles n'en demeure pas là, ils refuſent de reconnoître en elles aucune difference dans les organes qui font le ſexe. Fuſſent-elles filles ou femmes, ils ſont, diſent-ils, les mêmes dans les unes & dans les autres: on y trouve de part & d'autre même apparence, même diſpoſition, même couleur, même ſituation, même attitude. Mais c'eſt vouloir nous perſuader qu'une fleur qui n'aura été ni touchée de perſonne, ni atteinte d'aucune alteration, reſſemble en tout à une autre, que des mains impures ou groſſieres auroient flétrie, froiſſée, & ternie.

II.

QUel malheur d'être ſorti de la ſimplicité des premiers tems! Quel dommage que celui d'avoir abandonné la naïveté de nos peres! Où ſont ces hommes de l'ancienne vertu, moins ſçavans, mais plus ſages; vrais par nature, ſinceres par éducation! Fût-il arrivé de leur tems de douter de la ſageſſe d'une fille qui venoit de ſe marier, on s'en rapportoit à des ſignes ſimples, auſquels cependant tout le monde donnoit ſa confiance. Ce n'étoit ni en découvrant ce que la pudeur cache, ni en dévoilant ce que la nature couvre, ni en portant les yeux ſur ce qu'elle leur dérobe; parceque la vûe le deshonore, & que le toucher le ſouille. Ces Sages ſe contentoient de voir dans les linges de la nouvelle épouſe, les debris d'une integrité perdue: ſur cette ſimple apparence, une nouvelle mariée étoit ſi parfaitement juſtifiée, que le mari convaincu de calomnie, étoit condamné au fouet. Voila juſqu'où nos peres avoient donné confiance à cette ſimple apparence; mais elle en merite aujourd'hui davantage, puiſqu'elle peut ſervir de preuve à la honteuſe marque d'*impuiſſance* dans les *froids*. Car enfin ſi une jeune perſonne, qui viendroit de ſe marier fille, voulant venger ſon ſexe à l'encontre des hommes, venoit ſe plaindre devant les Juges, de ce que par l'*impuiſſance* d'un prétendu mari, elle ne peut leur produire les marques ordonnées pour prouver qu'elle s'eſt mariée fille, le défaut de ces marques ne ſeroit-il pas une preuve qu'elle auroit trouvé ce mari en défaut, puiſque leur preſence étoit une preuve de puiſſance dans l'homme, ou de conſommation dans le mariage? Le mari voudroit-il ſe juſtifier? la mariée le convainqueroit en offrant la viſite

de sa personne. Car enfin se montrer fille après les nôces, ne doit pas moins être une marque *d'impuissance* dans un nouveau marié, que le défaut de production des signes ordonnez par la loi, étoit une preuve que la mariée n'avoit point été sage avant ses nôces. Pourquoi donc tant de recherches ? Pourquoi tant de preuves pour convaincre un *impuissant*, ou justifier une fille ? Faudroit-il d'autres marques qu'un mari auroit été impuissant, & qu'une mariée seroit demeurée fille, que le défaut du signe ordonné par les loix ? Ainsi la plainte d'une jeune mariée, de ce qu'elle ne pourroit produire les marques de sa sagesse avant ses nôces, seroit une accusation d'*impuissance* à l'encontre du mari, & ce seroit une conviction si elle offroit de se montrer fille. Grand Dieu ! que cet expedient, tout simple qu'il est, & autorisé par les Livres saints, termineroit de procès ! Par ce moyen on se passeroit de ces honteux termes d'*hymen*, de *caruncules*, *&c.* on n'auroit plus recours à ces honteux examens, sçavoir si les organes des femmes se retrouvent dans leur situation, s'ils ont gardé leur apparence naturelle, leur ton, leur uniformité, leur proportion, leur œconomie. Ce n'est pas que toutes ces observations n'ayent leur verité, car ces parties sont si dissemblables en des filles devenues femmes, elles changent si manifestement de face après le mariage, qu'elles prouvent aussi sensiblement qu'elles sont d'une fille, quand elles se trouvent en leur entier, qu'elles montrent qu'elles sont d'une femme quand elles se trouvent forcées, sorties de leur niveau & de leur ordre. Pour le comprendre, il faut se souvenir que l'union des sexes ne peut devenir feconde, qu'autant que les parties qui s'unissent ont de ressort. Peut-être croiroit-on que ce ressort ne viendroit uniquement que de la part du mari, mais ce seroit mal entendre la chose. Il y a aussi une force de muscle dans la partie de la femme, tellement disposée par la nature, que plus cette partie est dilatée, plus elle fait effort pour se retrécir, parceque ses fibres se racourcissent, se ramenent, & rentrent en elles-mêmes. Or pour concevoir jusqu'où va ce resserrement, il faut examiner jusqu'où se porte la dilatation. Les fibres de cette partie dans leur étendue naturelle, telle qu'elle est dans les personnes qui n'ont point été mariées, font un volume de quelques pouces, au lieu que dans les femmes grosses elles forment en se dilatant un volume gros comme la tête. Rien ne prouve tant que cette prodigieuse dilatation, l'énorme *élasticité* de cette partie, puisque des fibres ont d'autant plus de *ressort*, qu'elles sont plus capables de se racourcir. Les voyes qui menent, & qui tiennent à cette partie, en partagent le *ressort*, c'est un canal dont les parois peuvent se raprocher avec force, de sorte que se comprimant dans l'action des sexes, elles chassent avec impetuosité vers le lieu de la fecondation, le suc qui y est envoyé, pour l'y aller faire. Qui n'appercevra que pendant ce mutuel effort, & cette double violence, les organes de la femme prêtent avec peine, & qu'ainsi ils doivent perdre beaucoup de l'arrangement, de l'égalité, & de la situation qui les unissoit ; c'est pourquoi ils doivent se montrer changez de face, déplacez, désunis, détendus, applanis, relâchez. Au reste, les signes qu'on tirera de cette uniformité, & du niveau de ces parties, ne sont pas sujets à seduction ; car quoi qu'ait pu inventer la débauche, pour contrefaire ou rétablir l'union exterieure de ces parties, il lui est impossible d'imiter les sillons qu'on y trouve quand elles n'ont souffert aucune violence. La débauche réussira aussi peu à reparer le coloris, l'égalité, l'œconomie, & le juste assemblage qui les approche, & que l'union des sexes ruine immanquablement. Il semblera peut-être qu'on voudroit éluder de s'expliquer sur l'*hymen*, parcequ'on le croiroit une fable ; on l'admet au contraire comme un signe non douteux de sagesse en celles en qui on le rencontre, ce qui n'est pas sans exemple parmi les bons Anatomistes. Mais au défaut de ce signe, on trouve son équivalent dans l'integrité ou le juste assemblage des *caruncules*. Mais peut être forme-t'on encore quelque doute sur ces *caruncules* ; du moins n'y en a-t'il point sur l'art qui ferme ces parties, & qui en fait le sceau dans les personnes sages, ni sur la justesse des brides qui les serrent, qui les affermissent, & les défendent de telle sorte, qu'elles doivent paroître désunies, desassemblées, & changées de face par l'ac-

tion des ſexes. Mais il reſte encore une autre reſſource pour vous aſſurer, même ſans tous ces examens, ſi une mariée eſt demeurée fille : C'eſt dans la parole qu'elle vous donnera que ſon mari l'a laiſſée telle. Cette reſſource vous paroît impertinente ? auſſi eſt celle de la parole que vous donne ce mari, qu'elle eſt femme, à laquelle vous voulez cependant qu'on ſe tienne. Mais pourquoi cette préference pour la parole du mari ? C'eſt, dites-vous, parcequ'il eſt le chef de la femme, auquel elle doit toute creance. La maxime ſera vraie quand l'homme ſera devenu mari, & que l'épouſe ſera devenue femme ; en ce cas même elle l'appellera *ſon Seigneur & ſon Maître :* mais un impuiſſant ne fut jamais mari, & ſon épouſe ne fut jamais femme.

III.

ON appelle *puiſſance* pour le mariage, la faculté d'en remplir le devoir ; car enfin quoiqu'on n'exige point d'un homme, qu'il ſoit mari paſſionné, on demande d'un mari qu'il ſoit un homme ſenſible. Ce devoir (ſelon les Phyſiciens) conſiſte dans l'union des deux ſexes, en vue de laquelle on s'épouſe, comme entrant dans la fin du mariage. En effet on ſe marie pour avoir des enfans, & pour cela tout le monde convient que les ſexes doivent s'approcher. Il eſt pourtant vrai que cette union ſe paſſe ſouvent ſans que la fecondation s'en enſuive ; c'eſt lorſque les organes vuides de ſucs ou d'eſprits, manquent de reſſort ou de matiere pour cette operation. Ainſi avec la faculté aux ſexes de s'unir, ils doivent être en état de fournir la matiere de la fecondation, & de la chaſſer vers l'endroit où elle doit s'accomplir. Mais, exiger avec ce reſſort dans les organes, cette impetuoſité qui doit emporter cette matiere au lieu de ſa deſtination, c'eſt établir les cauſes de la fecondation du mariage, au lieu qu'on ne recherche ici que les ſignes qui font voir un homme en état d'en remplir le devoir. Or quoiqu'il n'y ait pas de feconds *impuiſſans*, il y a des *puiſſans* infeconds. Si après cela on demande, quels ſont ces ſignes ? Comme les enfans qui ſortent d'un mariage, ſont les témoins de ſa fecondité, les ſignes qui montrent qu'un homme peut devenir mari, ſont les preuves qu'il y eſt *habile*. Peut-être fera-t'on conſiſter ces ſignes dans *la belle conformation d'un jeune homme que la nature aura doüé d'organes convenables* * : car enfin, quoi de plus efficace pour le mariage, qu'un riche appareil de tout ce qu'il faut pour exciter la tendreſſe, ou allumer la paſſion ? Pourroit-on apprehender qu'une ſi belle repreſentation devînt ſans effet ? ſur-tout ſi cet ample appareil ſe trouve dans un corps bien nourri, livré à la volupté, pétri de mets delicats, baigné & animé de liqueurs chaudes, ou de boiſſons ſpiritueuſes ; eſt-il poſſible de croire qu'un homme dans cet état, que les charmes amoliſſent, & que la volupté obſede, puiſſe être inſenſible à la volupté, ou incapable de tendreſſe ? Peut-on imaginer que tant d'inſtrumens lubriques ne ſe feront jamais ſentir ? Oui certes, cela eſt poſſible ; on ſe trompera à toute cette belle apparence, ſi elle eſt ſujette à caution, ſi elle impoſe aux yeux, ſi elle les ſeduit. Or elle les ſeduit, ſi ces organes ont plus de montre que de verité, s'ils ſont moins des realitez que des reſſemblances, tant ils paroiſſent dénuez de force, d'action & de vie. Qu'appellez-vous dénuez de vie, des parties qui n'ont ni mouvement, ni diſpoſition à ſe remuer ? C'eſt abuſer du nom de vie, & leur faire honneur d'un titre qu'elles ne meriterent jamais. Ce ne ſont point des parties mortes, elles n'eurent jamais de vie ; leur endormiſſement n'eſt point d'aujourd'hui, il n'eſt pas contracté, il eſt auſſi ancien que ces parties, il eſt né avec elles. Mais s'il n'eſt pas permis de conclure qu'une choſe eſt réelle, parcequ'elle eſt poſſible, ſera-t'il raiſonnable de ſe promettre, de ce qui ne put jamais rien, qu'il pourra jamais quelque choſe ? Or ce qui n'a point d'action ni de force ne peut rien ; il eſt donc impuiſſant. Ceux qui ont à vivre dans la continence, pourroient ſe ſçavoir gré d'être nez avec cette ſorte d'inaction, eux pour qui une forte inclination

* V. la Theſe ſoutenue dans les Ecoles de Medecine le 17 Novembre 1712. *In juvene convenientibus organis inſtructo, numquam-ne deſperanda Venus ?*

pour le ſexe, devient une tentation dangereuſe ou importune : mais cette tranquillité affligera un mari, qui ſe doit à ſa femme. Peut-être eſſayera-t'on d'excuſer l'impuiſſance d'un mari *froid*, par le ſoupçon de *malefice*; mais mal à propos; l'état des perſonnes *maleficiées* vient de malice, & par cas fortuit, au lieu que celui des maris *froids* vient de naiſſance : les *froids* ſont donc des hommes *ineptes* au mariage, inébranlables aux traits de la plus piquante paſſion, laquelle n'a contre eux ni éguillon, ni force, gens d'ailleurs à qui il ne manque aucune des parties qui déclarent le ſexe, mais qui ne ſont remuez ni ſollicitez par aucune de ces parties. Au ſurplus, les *froids*, tout avantagez qu'ils ſont, autant que les autres hommes, d'*organes convenables*, ont le bonheur de n'en être pas incommodez; ils ſont exempts de tentation, parceque ne ſe ſentant jamais hommes, ils ne ſont point expoſez aux ſaillies, ni aux vivacitez de ce ſexe. Ce n'eſt pourtant pas que la nature leur ait tout à fait manqué, ou qu'elle leur ait entierement refuſé ſes faveurs, elle a ſçu d'ailleurs dédommager leur diſgrace; elle en a fait des *Achilles*, en les rendant en quelque maniere invulnerables. Cette attention en leur faveur, n'eſt pas la ſeule par où elle les diſtingue, elle les avantage encore en ce qu'étant des ambigus d'hommes, ou des *individus* neutres, n'étant ni hommes ni femmes, ils ne ſont point en bute aux inſultes de l'un ni de l'autre ſexe, & n'en ont point les maladies. Mais briſons là deſſus; il deviendroit honteux de s'expliquer ſur des matieres, que le détail rendroit obcenes, & dont la pudeur ne permet que le general. En un mot, des *froids* par nature, n'étant point expoſez aux ſoulevemens, qu'excitent dans le corps des paſſions honteuſes, n'ont point à combattre la concupiſcence; inſenſibles au piquant de la volupté, ou aux éguillons de la chair, ils ne ſont ni portez, ni emportez au penchant du plaiſir, ils ne ſentent point les femmes. La raiſon en eſt ſenſible, les organes qui font les maris ne les tourmentent point; ces organes demeurent en eux tranquilles, négligez, oubliez, inutiles; ce ſont des pieces dormantes que rien ne remue, des parties abatues que rien ne releve, des inſtrumens oiſifs que rien n'excite; enfin des maſſes lourdes & peſantes que rien ne ſouleve, que rien ne déplace, ou ne met en œuvre.

IV.

VOilà par où l'on diſtingue la *puiſſance* d'un homme, à faute de quoi il eſt declaré *inhabile* au mariage. Car enfin, qu'eſt-ce qu'un mari? qu'eſt-ce qu'une femme? *Deux perſonnes* (dit l'Ecriture) *dans une ſeule chair.* Qu'eſt-ce que le mariage? l'union des ſexes, ſelon la parole du Créateur; *le mari* (dit-il) *s'unira à ſa femme.* Voila ce que la foi nous apprend, voici ce que la raiſon nous enſeigne. L'œuvre de mariage eſt relative, ou dépendante de deux choſes. C'eſt comme un édifice qui ſe fait de pieces d'aſſemblage, placées en differens lieux, d'où il faut les raprocher. Le germe qui doit operer cette production, eſt dans un endroit; l'œuf d'où elle doit éclore, eſt dans un autre; tous deux en des reſervoirs differens, ce ſont les ſexes. L'œuf qui eſt l'ébauche de l'animal, eſt une petite maſſe de chair immobile, giſſante & profondément nichée dans le corps de la femme. Le germe (par lequel on doit entendre une matiere vivifiante) eſt dans le corps de l'homme, d'où il doit s'échaper dans celui de la femme, par l'effort qu'il reçoit vers l'œuf, qu'il eſt obligé d'aller chercher au loin. Pour y arriver, il a eu beſoin d'un paſſage pour le porter d'un corps à l'autre, & aller animer cette maſſe immobile, ou la mettre en branle; ce paſſage eſt l'union des ſexes, ſi neceſſaire d'ailleurs, qu'un mari décheoit de ſa qualité, s'il ne peut y ſatisfaire : en effet l'homme eſt dans cette action le principal acteur, au lieu que la femme n'y eſt qu'en ſecond; le mari influe dans cet œuvre, la femme ne fait preſque que s'y prêter; celui-là fournit la cauſe du mouvement qui va ſe faire, celle-ci lui donne la matiere; l'un envoye le reſſort qui va porter la *vibration*, l'autre fournit le lieu qui doit le loger; en un mot l'un transfere le *pendule* qui va commencer l'*oſcillation*, l'autre la matiere qui va s'y ſoumettre : parceque l'homme portant le germe, auquel les Latins donnent le même nom qu'à un pendule *, il eſt vrai

* *Oſcilla* veut dire germes.

de dire que le mari porte la cause des *vibrations*, & que la femme fournit les instrumens qui doivent les continuer. Cependant l'œuf ne pouvant se rendre vers le germe, pour recevoir sa fecondation, c'est une necessité au germe d'aller trouver l'œuf. Il arrive même quelque chose de plus, car pour que le germe allât trouver l'œuf, il faudroit que l'œuf fût dans un endroit découvert, non détourné, aisé à atteindre; mais au contraire il est dans un lieu profond & reculé, c'est pourquoi il faut une *puissance* dans l'homme, ou une force de *ressort* dans les organes, qui donne au germe toute l'impulsion suffisante pour pouvoir atteindre l'œuf: on dit pouvoir atteindre, parcequ'il n'est pas necessaire pour établir la *puissance* de l'homme, que le germe atteigne l'œuf; un mari en est quitte, & doit être censé avoir fait tout ce qui dépend de lui, quand il a donné au germe qui part de son corps, assez d'élan & de saillie, pour atteindre l'œuf. Ces termes figurés & metaphoriques renferment l'idée de la *puissance* de l'homme, qui consiste uniquement dans une direction constante & convenable dans les organes & dans une force suffisante de ressort, qui chasse au loin le suc destiné à la fecondation. Car enfin accordant à un homme qu'il n'est pas responsable de ce que son mariage est sans fruit, il n'est point excusable, s'il lui est impossible de faire ce qu'il faut pour en avoir; car qu'il ne devienne point pere, peut-être sera-ce l'effet de son malheur, mais qu'il ne puisse être mari, ce ne peut être pour lui qu'un sujet de confusion. Qu'il arrive, par exemple, qu'un œuf se trouve vitié dans le corps d'une femme, inepte à la fecondation, c'est-à-dire mal-disposé pour recevoir le germe, les sexes se joindront sans fruit; mais la faute viendra de la part de la femme, non de celle de l'organe qui lance le germe, ni du germe qui est lancé, pourvû qu'il soit constant que l'*élasticité* de l'organe, son attitude & sa direction ayent été telles, & pendant aussi long-tems qu'il a fallu pour assurer au germe sa destination & sa détermination vers la fecondation. Car l'œuf étant incapable de se transporter, il ne peut recevoir de mouvement que par la rencontre du germe, qui vient le heurter, & le mettre en branle. C'est une sorte de choc qu'opere la *vibration*, par laquelle le germe communiquant à l'œuf la détermination qu'il a reçuë de l'organe d'où il part, lui transmet son mouvement; ainsi plus l'œuf a de difficulté pour sortir de son repos & se lever de sa place, plus la puissance de l'homme doit s'élever & s'accroître, pour lui transmettre ce mouvement. Tout ceci fait comprendre qu'en montrant un pompeux attirail d'organes, notables par leur prestance, suffisants par leur nombre, distingués par leur volume, c'est prouver qu'il ne manque rien au sexe d'un homme, mais cela n'ôte pas le doute qu'il ne manque beaucoup à la condition d'un mari, laquelle ne se decide pas par la presence de *beaux organes*, mais par les marques effectives de leur action; de sorte que dès que *ces organes* se font voir capables de *puissance*, ou propres à leurs fonctions, fussent-ils emploiés sans fruit, un mari est purgé du soupçon *d'impuissance*, parcequ'il a fait son devoir; au contraire ne produisant que des parties nonchalantes, paresseuses, flasques, incapables de se remuer, parcequ'elles ne remuerent jamais, ce n'est que de quoi parer un *impuissant*, ou l'honorer d'un masque de puissance. Le soupçon sera confirmé, si cette prétenduë puissance s'étoit endormie ou oubliée à côté d'une jeune femme; car chercher après cette épreuve un signe d'*impuissance* moins équivoque, ce seroit chercher le soleil en plein midi. Cependant parcequ'il est des gens qui se plaisent dans le doute, & qui aiment à se boucher les yeux, la marque suivante est sans replique: C'est si cette prétenduë femme se trouvoit fille après ses nôces. L'obligera-t-on à en faire preuve? elle n'y emploiera ni argent, ni chicanes, ni mauvaises difficultés, la visite de sa personne sera sa caution. Mais cette preuve, dira-t-on, est une de ces productions imaginaires d'une tête échaufée de Medecin, qui entreprend sur ce qui ne fut jamais de sa competence, sur ce qui excede son pouvoir, & qui passe ses connoissances. La belle ressource! comme si on pouvoit imaginer que des Juges crussent avoir besoin de Medecins & de Chirurgiens, seulement pour en faire des inspecteurs, leur donnant des parties à compter, à décrire & à mesurer. Ce seroit bien la peine d'employer à une œuvre si basse, & à une fonction si ai-

ſée d'habiles maîtres & de ſçavans hommes. Cette intention ne fut jamais celle des loix ; mais parcequ'il eſt ordinaire à des hommes *impuiſſants* par *frigidité* d'être parfaitement *conformés*, les Juges conſultent des Medecins pour ſçavoir d'eux, ſi ces organes parfaits à la vûë ont d'ailleurs leur *puiſſance*, & leur validité pour l'œuvre du mariage : ce n'eſt donc pas pour juger d'une belle montre, ou d'une avantageuſe repreſentation d'*organes*, qu'ils ſont appellés, mais pour decider de leur *puiſſance*, & fixer leur valeur.

V.

ON objecte qu'il eſt des conſtitutions pareſſeuſes & des temperamens tardifs. On propoſe un *jeune homme** en qui les eſperances ſont belles, fondées qu'elles ſont ſur la fleur d'une jeuneſſe brillante, ſur un corps frais, & *richement orné d'organes.* N'eſt-ce pas là de quoi ſe tout promettre ? Un jeune mari ainſi bâti, promet-il peu en amour ? Y a-t-il rien au contraire, dont on ne doive ſe flater de la part d'un ſi brave athlete ? certes des eſperances manquées deviendroient capables de retour dans un ſujet de ſi belle reſſource. Il faut ſeulement donner quelque choſe au tems, & ne ſe pas rebuter pour les délais, ils ſeront amplement reparés dans la ſuite avec un peu de patience, le tems qui eſt un grand medecin, pourra remedier aux manquemens de l'âge ; les délais même conviennent en fait de mariage, car *quelque impatience qu'aient des époux de s'unir, ils y viennent toujours à tems* ; on fait valoir les charmes de ce jeune homme ? mais on veut dans un mari des attraits qui prennent ; car *Ulyſſe* ne paſſoit point pour beau, mais il étoit puiſſant. Il le deviendra (dit-on) avec l'âge : mais *les vrais braves n'attendent rien du tems, & la vertu naît avec les grands hommes.* Mais enfin de grace pourquoi deſeſperer ce jeune homme ? *Pourquoi lui ôter l'eſperance, la ſeule choſe qui nous ſüit juſqu'à la mort? Hâtez-vous donc* (dit Ariſtarque,) *évertuez-vous, qu'on ne vous voie plus ſans rien faire ; car tandis que vous laiſſerez le monde en attente de quelque choſe, vous pourriez bien par avance n'être rien. Le délai commençant donc à devenir pour vous de mauvaiſe augure, il vous convient de faire un dernier effort, & de vous exciter à finir.......* Mais ce jeune homme n'y eſt, dit-on, point porté, il eſt inſenſible pour les femmes, il ne ſe ſoucie pas de devenir pere. *Qu'il s'en ſoucie par point d'honneur.* Mais quel point d'honneur, à montrer des ſignes de puiſſance, & à obliger une fille à ſe faire voir telle ? Quoi de plus honteux ? prétextes, excuſes frivoles, ordinaires dans la bouche des impuiſſans ; ils ſe piquent de pudeur pour s'épargner la honte de leur état. Car enfin ſera-t-il contre la pudeur, de ſe conformer à ce que les loix ordonnent, à ce que la religion permet, à ce que l'uſage autoriſe ? N'eſt-ce pas plûtôt le mariage des *impuiſſans*, qui eſt une infamie, parcequ'ils ne ſçauroient eſſaier d'en uſer ſans crime. Vous les voiez cependant ces *impuiſſans*, mettre leur derniere reſſource dans *la cohabitation*, qu'ils demandent en grace pour s'éprouver, perſuadez que la paſſion pour les femmes ſe prend ou s'accroît à leurs côtés. Mais cet expedient qui réuſſit à ceux qui ſont capables pour le mariage, tourne à la confuſion de ceux qui ſont *froids*, parcequ'ils ſe convainquent par-là de plus en plus de leur indigne foibleſſe. Au ſurplus peut-on permettre à des *impuiſſans* un Sacrement qu'ils ne peuvent que profaner par le crime d'une impudicité monſtrueuſe ? La *cohabitation* s'accorde pour eſſayer des époux, en qui les paſſions tardives ſuppoſent un germe de puiſſance qui doit enfin éclore : mais pour *un jeune homme avantagé d'organes*, autant qu'on le dit, *en qui tout pouſſe ou vegete, que lui reſte-t-il qu'à éprouver ces organes dans le mariage ? Déliberer en pareil cas, c'eſt manquer l'occaſion & perdre les beaux jours.* L'avis eſt bon, mais à qui ſeroit en *puiſſance*, de l'executer. Mais treve, ſe récrie-t-on, ſur ces preuves, qu'on n'en parle plus, elles ſont criminelles & honteuſes. Ce ſont des œuvres de tenebres, leſquels ſemblables aux oiſeaux de nuit diſparoiſſent au grand jour, ou que la vûë des hommes effarouche ; ils ne s'accommodent que de l'obſcurité & du ſecret. On ajoûte que ce ſeroit s'exercer au crime, s'exciter à la paſſion, & ſe proſtituer à l'infamie ; enfin

* Voyez la Theſe, *In juvene convenientibus*, &c. déja citée,

que ce ſeroit faire revivre ces infames épreuves que le Bareau a ſi ſagement proſcrites. Certes, on ſe laiſſeroit quaſi prendre à ces apparences de pudeur. Mais pourquoi trouver ce jeune homme, qui eſt ſi bien en organes, avec ſi peu d'aparence de mari ? pourquoi faut-il l'obliger de ſe montrer dans l'attitude qui arrive à ceux qui ne ſont point *froids ?* C'eſt, dit-on, que ce ſeroit une ſceleratefſe dans un homme qui exerceroit ces organes à l'impudicité. Mais l'on s'en tient à ce qu'une ancienne coûtume autoriſe, à ce que l'Egliſe voit & ſouffre, à ce que les ſouverains Pontifes permettent, à ce que la neceſſité exige. Neceſſité ? Oüi, neceſſité, ſi l'on veut préſerver les mariages d'infames licences, ou d'inutiles attentats de la part des *impuiſſans :* car ſans la précaution d'obliger à montrer des marques d'homme, on ne peut plus inquieter perſonne pour cauſe d'impuiſſance, il ne faudra plus là-deſſus ni Loix, ni Arrêts. Mais enfin ſi l'on ſoupçone du crime dans l'action d'un homme qui montreroit ces marques; la nature qui a ſi bien ſervi ce jeune homme en organes, manqueroit-elle à lui en faire ſentir le pouvoir ? qu'il montre ce pouvoir quand il eſt ſollicité par elle, on le tient quitte. Mais s'il ne ſe ſent jamais ſollicité ? il faut s'en tenir à ſon aveu, il eſt *impuiſſant.* Mais il ſe ſentiroit ſollicité auprès d'une jeune perſonne ? le mariage en ſera la preuve. Mais ſi la pauvre mariée declare que ce jeune homme l'a laiſſée fille ? que dire d'ailleurs, ſi en conſequence on trouve que ces *organes* ſi vantés ſont moins des organes que des maſſes, tant ils ſont abatus, nonchalants, deſœuvrés ? Que penſer encore, ſi cette mariée ſans mari, offre de montrer en ſa perſonne une marque inconteſtable que ſon époux ne s'eſt point hazardé de la rendre femme; laquelle marque ſera l'integrité de ſon corps ? la propoſition vous choque, vous aimerez mieux offrir d'accorder à l'épouſe le même voile de pudeur que vous avez demandé pour l'époux. Mais pourquoi chicaner là-deſſus ? à quoi bon ces détours ? n'eſt-il point des choſes honteuſes que la neceſſité autoriſe ? tout devient pur à un cœur qui n'eſt pas corrompu ; & tout ce qui eſt honteux, n'eſt point impur, à moins qu'un eſprit gâté ne s'y intereſſe. D'ailleurs, eſt-ce d'aujourd'hui qu'on a cherché dans la *viſite* des marques de la ſageſſe des filles ? C'étoit une coûtume en uſage du tems des premiers Peres de l'Egliſe de viſiter les vierges chrêtiennes accuſées d'impudicité ; & depuis ces tems l'*inſpection* a été autoriſée par les loix. Vous criez à l'incertitude, parceque vous n'en croiez nulle part tant que dans ces ſignes de ſageſſe. Mais c'eſt aimer à ſe tromper ; ces ſignes ont de la certitude, à la maniere des choſes qui ſont certaines en Phyſique. On ne s'y raporte de la verité d'aucune choſe à une ſeule marque, auſſi ne faut-il point s'attendre qu'on s'en fie ici à un ſeul de ces ſignes, ou qu'il n'y en ait que d'univoques. On en ramaſſe de differentes ſortes, de la condition des perſonnes, des circonſtances du tems, du lieu, de leur conduite ; & du concours de tous ces indices on forme ſa déciſion. C'en ſera aſſés pour aſſurer le jugement d'une perſonne qui ne cherchera que la verité. Il paroîtroit peut-être de l'incertitude dans une fille qui n'auroit failli qu'une fois ; cependant en ce cas même les Juges décident ſur le raport des Experts. Mais cette difficulté n'aura point lieu dans une femme, dont un homme ſe declarera le mari, puiſqu'un commerce journalier des deux ſexes doit abſolument effacer juſqu'aux veſtiges de ces ſignes, & les dérober à la vûë. Mais s'il n'eſt pas poſſible d'obtenir cette vûë, s'il y a du doute ſur les organes du mari ? ou que leur puiſſance ne ſoit pas prouvée, par où s'aſſurer qui eſt fille, ou qui eſt homme ? rien au contraire ne caracteriſe ſi bien les filles. En effet par les preuves ordinaires on n'auroit ici trouvé qu'une fille dans l'un des deux ſexes, au lieu qu'en voilà une dans chacun des deux ; car cet époux ne peut ſe montrer homme, cette épouſe montrera qu'elle n'eſt pas femme ; tirez la conſequence, ils ſont tous deux filles.

Il eſt donc des ſignes qui aſſurent de la puiſſance des hommes, autant que le font ceux qui répondent de la ſageſſe des filles.